

## Les grèves de la faim des Palestiniens : quels sont les faits

### Description

Par Addameer le 3 août 2016

#### Quelle est l'histoire des grèves de la faim des Palestiniens ?

Les grèves de la faim ont été longtemps utilisées dans différentes régions géographiques comme moyens pour protester et exiger des droits fondamentaux, dont le droit de vote, le droit d'être libéré de la torture et le droit à l'autodétermination. La longue histoire des prisonniers palestiniens dans les grèves de la faim, de masse et individuelles, reflète le manque de confiance dans tout processus judiciaire et l'absence de garanties d'un procès équitable auxquels ils sont confrontés devant les tribunaux militaires et civils de l'occupation israélienne. Les prisonniers et détenus palestiniens ont eu recours aux grèves de la faim dès 1968 pour protester pacifiquement et de façon légitime contre la politique israélienne de détention et les conditions cruelles de détentions, notamment l'usage de l'isolement, le refus des visites des familles, les traitements médicaux insuffisants et la torture, et bien d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

#### Quels sont les risques médicaux des grèves de la faim ?

Les grèves de la faim ont associé les risques pour la santé qui peuvent causer des dommages physiques au prisonnier ou au détenu, notamment des sérieuses pertes de poids, faiblesses, fatigues, incapacités à dormir, pertes auditives, cicatrices, accidents vasculaires cérébraux, défaillances rénales, de même que d'autres défaillances organiques, arrêts cardiaques et infarctus. Cependant, en dépit de ces risques médicaux, à travers les grèves de la faim, les Palestiniens ont aussi obtenu des droits politiques et fondamentaux, et amélioré les conditions de leur détention, cela grâce à ces grèves de la faim.

#### Comment les autorités israéliennes traitent-elles les grèves de la faim ?

Les grèves de la faim se sont souvent heurtées à une répression violente et coercitive de la part du Service pénitentiaire d'Israël et de ses unités spéciales, de même que du personnel médical pour pousser les détenus à arrêter leurs grèves de la faim. Suite aux grèves de la faim, Addameer a fait connaître plusieurs cas d'incursions dans les cellules des prisons, de transferts des grévistes de la faim dans des cellules d'isolement, de menaces de détention illimitée, d'interdiction des visites des familles, de réduction de la dépense d'argent à la cantine.

#### Quelles autres mesures coercitives ont encore été prises ?

En réaction à l'utilisation des grèves de la faim par les prisonniers et détenus palestiniens, les autorités israéliennes se sont mises à pratiquer l'alimentation de force dans les années 1980. Elles ont cessé par la suite après un ordre de la Haute Cour israélienne résultant de cette alimentation forcée. Lors de précédentes grèves de la faim, Israël a pratiqué l'alimentation

forçÃ©e des grÃ©vistes de la faim afin de contraindre les dÃ©tenus Ã mettre un terme Ã leurs grÃ©ves de la faim sans qu'il y ait de lÃ©gislation pour rÃ©glementer cette mesure. Plusieurs prisonniers palestiniens sont morts aprÃ©s avoir Ã©tÃ© soumis Ã lâ'alimentation forcÃ©e. Notamment Abdul-Qader Abu al-Fahm, mort le 11 mai 1970 pendant une grÃ©ve de la faim dans la prison dÃ©Ashkelon, Rasem Halawah et Ali al-Faâfari, morts aprÃ©s lâ'introduction de tubes dÃ©alimentation dans leurs poumons au lieu qu'ils ne soient introduits dans leur estomac, en juillet 1980, lors d'une grÃ©ve de la faim dans la prison de Nafha, et Ishaq Maragha, mort dans la prison de Beersheba en 1983. RÃ©cemment, un projet de loi dÃ©posÃ© par le ministre de la SÃ©curitÃ© publique israÃ©lien, Gilad Erdan, a Ã©tÃ© initiÃ© comme une rÃ©ponse Ã la grÃ©ve de la faim massive de 2012, dans le but d'empÃ©cher de nouvelles grÃ©ves de la faim Ã lâ'avenir, et de priver les dÃ©tenus et prisonniers palestiniens de leur droit fondamental Ã manifester pacifiquement. Le projet de loi a Ã©tÃ© votÃ© par la Knesset israÃ©lienne le 30 juillet 2015.

### **Depuis quand les grÃ©ves de la faim sont-elles utilisÃ©es pour protester contre la dÃ©tention administrative ?**

Au moins depuis les annÃ©es 1990, oÃ¹ des prisonniers palestiniens ont eu recours Ã des grÃ©ves de la faim comme un moyen de protestation contre lâ'utilisation arbitraire par les IsraÃ©liens de la dÃ©tention administrative. La dÃ©tention administrative est une procÃ©dure qui permet Ã lâ'armÃ©e israÃ©lienne de dÃ©tenir des prisonniers indÃ©finiment, sur la base d'informations tenues secrÃ©tes, sans les inculper ni leur permettre de passer en jugement. On estime Ã 750 le nombre de Palestiniens mis en dÃ©tention administrative, qui comprennent des femmes, des enfants, et des membres du Conseil lÃ©gislatif palestinien.

Au cours des derniÃ©res annÃ©es, les prisonniers et dÃ©tenus palestiniens ont eu recours Ã la grÃ©ve de la faim pour protester contre lâ'utilisation grandissante et systÃ©matique de la dÃ©tention administrative par les autoritÃ©s de lâ'occupation. Par exemple, en 2012, des prisonniers et dÃ©tenus palestiniens se sont dÃ©clarÃ©s en grÃ©ve de la faim de masse, grÃ©ve qui a impliquÃ© prÃ©s de 2000 grÃ©vistes de la faim, ils exigeaient la fin de la dÃ©tention administrative, du refus des visites des familles aux prisonniers de Gaza, de lâ'isolement et de toutes les autres mesures punitives. La grÃ©ve de la faim de 2012 a pris fin avec la limite temporaire par IsraÃ©l de lâ'utilisation de la dÃ©tention administrative. Mais quelques annÃ©es plus tard, les autoritÃ©s de lâ'occupation augmentaient lâ'utilisation de la dÃ©tention administrative, ce qui a conduit Ã une nouvelle grÃ©ve de la faim en 2014 par plus de 80 dÃ©tenus administratifs qui exigeaient lâ'arrÃªt de lâ'utilisation de cette politique arbitraire. La grÃ©ve de la faim s'est terminÃ©e aprÃ©s 63 jours, sans avoir pu forcer le gouvernement israÃ©lien Ã limiter son utilisation de la dÃ©tention administrative.

En outre, plusieurs dÃ©tenus administratifs palestiniens ont entrepris des grÃ©ves de la faim individuelles pour protester contre le renouvellement Ã plusieurs reprises de leur mise en dÃ©tention administrative, sans inculpation ni jugement. Ces grÃ©ves de la faim individuelles Ã©taient celles de Mohammad Al-Qeeq, Khader Adnan, Hana Shalabi, Thaer Halahleh et Bilal Diab. Aujourd'hui encore, Bilal Kayed, qui en est Ã son 50<sup>e</sup> jour de grÃ©ve de la faim, est toujours en train de manifester contre sa dÃ©tention administrative. Une ordonnance de dÃ©tention administrative a Ã©tÃ© prise contre lui le jour mÃªme oÃ¹ il devait Ãªtre libÃ©rÃ© aprÃ©s passÃ© 14 annÃ©es et demie Ã purger une peine de prison. En ce moment mÃªme, plus de 100 prisonniers et dÃ©tenus palestiniens ont rejoint Bilal, en manifestation de leur solidaritÃ©, dans sa grÃ©ve de la faim, pour mettre un arrÃªt Ã lâ'utilisation systÃ©matique et gÃ©nÃ©ralisÃ©e de la dÃ©tention administrative.

## Pourquoi les Palestiniens recourent-ils aux grèves de la faim ?

Les prisonniers et détenus palestiniens recourent à la grève de la faim afin de protester, et de faire entendre leurs voix à l'extérieur d'un système juridique injuste qui gère leur détention arbitraire et la répression de leurs voix (au moyen d'ordonnances de détention administrative sans jugement et d'une législation incluant notamment le récent projet de loi relatif à l'alimentation de force). Toutefois, les autorités de l'occupation israélienne n'ont pas réussi à briser la volonté des grévistes de la faim palestiniens qui continuent de se servir de leurs corps, en l'absence de tout recours juridique adapté, et de pratiquer une désobéissance légitime. Les grévistes de la faim défient la puissance disciplinaire de contrôle et de domination ; le corps du gréviste de la faim constitue ainsi un moyen de lutte par lequel la puissance se trouve déplacée et recrée. Les prisonniers et détenus refusent de se plier au système structuré de contraintes et de privations de la prison, car ils ne possèdent pas une pleine autonomie sur leurs corps. Ainsi, à travers les grèves de la faim, ces prisonniers et détenus regagnent une souveraineté sur leurs corps en devenant les décideurs, au-dessus des autorités pénitentiaires.

## Quelles sont nos exigences ?

Addameer s'adresse à la communauté internationale pour qu'elle exige du gouvernement israélien qu'il respecte la volonté des grévistes de la faim se servant de leur corps comme moyen légitime de protestation, les grèves de la faim ont été reconnues par la Déclaration de Malte de l'Assemblée Médicale Mondiale (AMM) sur les grévistes de la faim comme « souvent une forme de protestation par des personnes qui n'ont pas d'autres manières de faire connaître leurs revendications » (<http://www.wma.net/fr/30publications/10policies/h31/>).

Addameer demande aussi à la communauté internationale de faire cesser l'utilisation de la détention administrative comme cela est recommandé par le Comité des Nations-Unies contre la Torture, dans ses observations finales du 13 mai 2016, où il demande au gouvernement israélien de « prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la pratique de la détention administrative et veiller à ce que toutes les personnes qui sont actuellement tenues en détention administrative disposent de toutes les garanties juridiques fondamentales ».

Addameer demande en outre à la communauté internationale, dont l'Union européenne, les Nations-Unies, et le Comité international de la Croix-Rouge, d'intervenir immédiatement pour sauver les vies de Bilal Kayed et des autres prisonniers en grève de la faim, dont certains sont dans un état de santé critique.

Traduction : JPP pour l'Agence Média Palestine

Source: [Addameer](#)

**date créée**  
2016/08/05